

REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX
DE LA COMMISSION DE GESTION 2016

ET

DETERMINATION DE LA COMMISSION DE
GESTION 2016 SUR LES REPONSES DE LA
MUNICIPALITE AUX VŒUX EMIS

N° 5/6.17

Administration, culture et relations extérieures

Vœu N° 1

Que la Municipalité tienne un calendrier des dates butoirs liées aux motions et postulats en cours ainsi qu'aux budgets à voter, et que ce document soit accessible sur l'Extranet à l'attention des Conseillères et Conseillers communaux.

Réponse de la Municipalité

Le nécessaire sera fait dans de brefs délais

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 2

Que la Municipalité encourage le Théâtre de Beausobre à poursuivre son travail d'ouverture à divers publics (EMS, handicaps physiques et mentaux,...), et à communiquer mieux et davantage à propos de ses différentes formules d'abonnement auprès du grand public.

Réponse de la Municipalité

Le Théâtre de Beausobre développe ses partenariats avec de nombreuses institutions de la région. Il offre des places aux résidents de l'EMS de Beausobre, aux services sociaux et à des foyers pour jeunes en difficulté dans le canton, entre autres. Il a également des collaborations et des échanges avec la Cité Radieuse à Echichens, l'Association Ecouter Voir, la Chaise Rouge ou encore Caritas. Afin de promouvoir le théâtre auprès d'un public plus jeune, il met sur pied plusieurs offres de prix attractifs : CHF 18.00 pour les moins de 16 ans sur tous les spectacles (au lieu de 8 spectacles la saison dernière) et CHF 25.00 pour les étudiants de moins de 30 ans.

La communication autour de l'abonnement de Beausobre et des diverses formules d'achat de billets sera améliorée sur la saison 17-18, par le biais d'informations dans le programme de saison, sur le site Internet, sur Facebook, par newsletter, flyers, pop-up sur le site ainsi que des diffusions de diapositives dans le hall du théâtre et de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Cinéma Odéon. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 3

Que la Municipalité veuille à ce que la cheffe de l'Office de la culture et l'archiviste collaborent dans l'organisation des Journées du Patrimoine et rediscutent avec les différents acteurs culturels morgiens de la pertinence des deux programmes existants (officiel et Thonon-les-Bains). Et qu'elles mènent également une réflexion sur la promotion de ces Journées.

Réponse de la Municipalité

L'organisation des Journées du Patrimoine et sa communication seront discutées entre les services concernés en vue d'une amélioration pour l'année 2018.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Finances et promotion économique

Pas de vœux.

Sécurité, informatique et manifestations

Vœu N° 4

Que la Municipalité communique au Conseil communal le calendrier de la révision des statuts de la PRM.

Réponse de la Municipalité

Nous demanderons au CODIR de la PRM son agenda, que nous vous transmettrons.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 5

Que la Municipalité présente au Conseil communal les mesures prises jusqu'ici concernant le *littering*.

Réponse de la Municipalité

Les infractions concernant le littering sont actuellement dénoncées en Commission de police.

La nouvelle LAOC pourra être intégrée dans le nouveau Règlement de police PRM

unifié ou unique, dès l'élaboration des nouveaux statuts de l'Association.

Dans l'intervalle, si la Municipalité souhaite appliquer cette nouvelle loi, un règlement d'application ad hoc pourra être rédigé.

Cette nouvelle loi permettra à quelques collaborateurs de la Direction INF de dénoncer. Cependant, pour le dépôt de déchets sauvages, la dénonciation sera possible uniquement sur flagrant délit.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 6

Que la Municipalité envisage de compléter les mesures de primo-information déjà en place à l'Office de la population par une permanence d'information (samedi matin) destinée aux nouveaux arrivants. A l'image de ce qui se fait dans d'autres communes (par ex. Yverdon-les-Bains), cette permanence assurée par des personnes elles-mêmes issues de la migration permettrait aux nouveaux venus d'obtenir les renseignements importants, si possible dans leur langue.

Réponse de la Municipalité

Ce projet est actuellement à l'étude au sein de la Direction cohésion sociale et logement. Dans le cadre de la Commission consultative d'intégration Suisses-Etrangers, un groupe de travail "primo-information" réfléchit à la mise en place d'actions dans ce sens. La cheffe de service, nouvellement désignée "répondante intégration" par la Municipalité, participe à des réseaux d'échanges sur cette thématique.

La Municipalité accepte ce vœu

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 7

Que la Municipalité veille à ce que la possibilité de prendre rendez-vous en-dehors des heures d'ouverture figure également sur la porte de l'Office de la population.

Réponse de la Municipalité

L'information sera indiquée sur la plaquette externe et sur la porte d'entrée interne cet automne, dès le changement de la signalétique générale de l'immeuble (départ de la PRM).

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 8

Que la Municipalité mette en place une solution pour que les personnes âgées ou en chaise roulante puissent entrer sans difficultés dans le bâtiment de l'Office de la population, vu que l'ouverture de la porte principale est impossible sans une certaine force.

Réponse de la Municipalité

Des travaux ont été entrepris pour automatiser la porte donnant accès au bâtiment Saint-Louis 2. Suite à ceux-ci, les deux battants peuvent s'ouvrir automatiquement pour permettre le passage de chaises roulantes ou de déambulateurs. Par ailleurs une rampe élévatrice pour chaise roulante permet l'accès au perron depuis le niveau de la route.

Le vœu étant réalisé, la Municipalité le refuse.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Sports, bâtiments et environnement

Vœu N° 9

Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Réponse de la Municipalité

Ce travail est en cours, la Municipalité fait poser des plaques de protection contre les murs et a sensibilisé les collaborateurs du CVE La Gracieuse à cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 10

Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va faire poser des appareils de mesure de la consommation électrique afin de mieux cibler les gros consommateurs de courant. Sur cette base, des mesures pourront être évaluées pour en réduire la consommation. L'étude et la pose de panneaux solaires photovoltaïque sera portée au budget des investissements.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 11

Que la Municipalité veille à ce que seuls les clubs morgiens (siège social à Morges) profitent de la gratuité de l'utilisation de la patinoire conformément au règlement en vigueur. (Voir rapport-préavis N° 43/10.11).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va prendre les mesures pour faire strictement respecter le règlement dès la saison 2017-2018.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 12

Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Réponse de la Municipalité

Une nouvelle version du Règlement de la patinoire permettra à la Municipalité de gérer cette problématique.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 13

Que la Municipalité contrôle la publicité et encaisse une partie des revenus publicitaires produits par l'affichage sur les infrastructures sportives.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend en compte cette demande. C'est en effet la situation qui prévaut dans les autres patinoires municipales.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 14

Que la Municipalité publie l'occupation des infrastructures sportives morgiennes sur toute l'année, sur son site internet et sur les panneaux d'affichage appartenant à ces infrastructures.

Réponse de la Municipalité

Avec la mise en place d'un nouveau logiciel de réservation de salles (CitiLoc), l'objectif était double : simplifier les processus internes (de la réservation à la facturation), et améliorer la prestation à la population. La première partie a été implémentée et il reste à mener l'intégration du nouveau logiciel sur notre site internet afin d'améliorer les prestations en ligne et de simplifier les locations. Ce travail est en cours.

Il sera en outre vérifié que les panneaux d'affichage de toutes les infrastructures contiennent les informations de location et le règlement d'utilisation les concernant.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 15

Que la Municipalité porte une attention particulière à l'entretien du bord des chaussées partagées par les cyclistes et les véhicules automobiles afin d'assurer la sécurité des cyclistes et de favoriser la mobilité douce.

Réponse de la Municipalité

L'entretien du bord des chaussées appartenant au domaine public fait l'objet d'interventions régulières par notre service, afin de respecter la législation et de permettre une circulation en toute sécurité des cyclistes.

En ce qui concerne les bords de chaussées appartenant aux privés, la responsabilité des contrôles est de la compétence de Police Région Morges (PRM), qui intervient soit spontanément, soit sur requête.

Une attention particulière sera portée par les intervenants afin de garantir la sécurité des cyclistes.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 16

Que la Municipalité retire les panneaux de signalisation de travaux actuellement placés sur des routes à grande circulation et reprenne la réflexion quant à leur nécessité.

Réponse de la Municipalité

Ces panneaux de signalisation permettent d'offrir aux usagers de la route une information régulière sur les perturbations de circulation. Leurs emplacements sont provisoires et ils peuvent être déplacés selon les besoins. Une réflexion est en cours pour éventuellement les remplacer par des panneaux plus lisibles. La Municipalité entend maintenir les panneaux tant que le chantier de l'avenue de Marcelin est en cours. Lorsque ce dernier sera terminé, la Municipalité accepte de reprendre la réflexion.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 17

Que la Municipalité informe le Conseil communal aussitôt que la situation au sujet de la pollution sur le site du Boiron sera clarifiée entre le Canton et les 2 communes concernées.

Réponse de la Municipalité

Le dossier étant actuellement à l'examen auprès du Canton et de la Confédération afin de déterminer si des interventions et lesquelles sont nécessaires. Bien entendu, la Municipalité, informera le Conseil communal, comme elle l'a fait jusqu'à présent chaque fois que des éléments nouveaux sont disponibles.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 18

Que la Municipalité, constatant la lente croissance du taux de recyclage des déchets urbains, prenne des mesures pour inverser la tendance et dépasser le taux de 70% d'ici 2020.

Réponse de la Municipalité

L'objectif fixé par la Confédération pour le taux de tri d'ici 2020 est de 60 %. La Ville de Morges, avec son taux à 68 %, est déjà largement en-dessus des objectifs nationaux. Il est vrai que la tendance positive enregistrée ces dernières années subit une très légère baisse de notre taux de tri depuis l'introduction de la taxe au sac, mais cette situation se ressent dans toutes les villes et communes de Suisse. Toutefois, même s'il est difficile de faire mieux, la Municipalité a la volonté d'améliorer le taux de tri.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 19

Que la Municipalité, dans ses statistiques d'absences des collaborateurs, fournisse des chiffres utilisables et représentatifs, autrement dit les nombres de jours effectivement manqués.

Réponse de la Municipalité

Le personnel des structures d'accueil de jour étant intégré dans le programme de gestion du temps depuis le 1^{er} janvier 2017, il sera possible de fournir les nombres de jour effectif manqué dès cette date-là.

Jusqu'à présent, les chiffres donnés correspondaient à des jours calendaires car les statistiques tenues se basent sur les certificats médicaux, ce qui correspond à une pratique courante.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Urbanisme, construction et mobilité

Vœu N° 20

Que la Municipalité privilégie les dessertes des transports publics lors de la construction de nouveaux quartiers.

Réponse de la Municipalité

Lors de la planification de nouveaux quartiers, la desserte en transports publics est systématiquement étudiée.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

Vœu N° 21

Que la Municipalité organise d'avantage d'événements promouvant la mobilité douce.

Réponse de la Municipalité

La Direction Urbanisme, constructions et mobilité organise chaque année un événement lors de la semaine de la mobilité. Elle est active également dans la promotion du vélo auprès du jeune public en soutenant Défi-Vélo.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée

